

Séance du 26 février 2019

Extrait du registre des délibérations du conseil de la communauté de communes

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six février, à vingt heures, les membres du conseil de la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer, légalement convoqués, se sont réunis publiquement salle Arletty, située rue des remparts à Le Palais, sous la présidence de Monsieur Frédéric LE GARS.

Nombre de conseillers	* Conseillers présents :	A. HUCHET, M.-L. MATELOT, J. MATELOT--MORAIS
> en exercice : 23		F. LE GARS, M. COLLIN, J.-L. GUENNEC, L. HUCHET, M.-F. LE BLANC,
> présents : 17		G. LE CLECH, J. LEMAIRE, M.-C. PERRUCHOT, M. VALLADE
> votants : 23		B. FLAMENT, C. LE FLOCH
Date de convocation :		I. VILLATTE, M. DAVID, M.-P. GALLEN
19/02/19	* Conseillers représentés :	S. CHANCLU <i>pouvoir à A. HUCHET</i> - F.-X. COULON <i>pouvoir à I. VILLATTE</i> - P. ENHART
Date de publication et d'affichage : 27/02/19		<i>pouvoir à M.-F. LE BLANC</i> - T. GROLLEMUND <i>pouvoir à L. HUCHET</i> - H. MICHE de la BAUME <i>pouvoir à C. LE FLOCH</i> - C. TOULMÉ <i>pouvoir à B. FLAMENT</i>

Délibération n° 19-023-B1

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Vu l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de désigner un des membres du conseil communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur Jacky LEMAIRE se porte candidat.

Le conseil communautaire approuve la nomination de Jacky LEMAIRE comme secrétaire de séance.

Délibération n° 19-024-U

SOUTIEN AUX CANDIDATURES DES COMMUNES DE LE PALAIS ET DE BANGOR DANS LE CADRE DE LEUR CANDIDATURE À L'APPEL À PROJET « DYNAMISME DES BOURGS RURAUX ET DES VILLES EN BRETAGNE »

L'État, la Région, l'Établissement Public Foncier et la Banque des Territoires ont lancé à l'automne 2018 un appel à projet « Dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne ». Cet appel à projets est destiné à toutes les communes de Bretagne, à l'exclusion des communes des deux métropoles de Brest et Rennes, ainsi que des 35 communes retenues en octobre 2017 au titre du « Cycle travaux » de l'appel à candidatures « Dynamisme des villes et bourgs ruraux en Bretagne » de 2017.

Par cet appel à projets, les partenaires souhaitent accompagner les communes dans l'élaboration ou la mise en œuvre de programmes globaux d'attractivité des centres-villes et des centres-bourgs. Ils attendent des candidats des projets adressant tous les enjeux actuels auxquels sont confrontées les communes rurales :

- renforcement du lien social,
- dynamisation du commerce et diversification des activités économiques au service de l'emploi,
- préservation et valorisation des patrimoines et développement des actions culturelles,
- amélioration des parcours résidentiels dans un souci de mixité sociale et générationnelle,
- accessibilité des centres et développement des mobilités,
- amélioration qualitative des espaces publics conformément aux attentes des populations.

Les projets doivent s'inscrire pleinement « dans les objectifs de transition écologique et énergétique, notamment ceux de préservation du foncier et des paysages et de réduction de la consommation d'énergie (habitat, déplacements) ».

Pour cela, les communes peuvent candidater :

- soit sur le cycle études : ce cycle a pour objet la conduite d'étude d'attractivité du bourg afin de « définir une stratégie de (re)conquête durable de l'attractivité » ;
- soit sur le cycle travaux : il se caractérise par la programmation (qualitative et quantitative) d'opérations nécessaires à la réalisation du plan d'actions (dans son ensemble ou pour partie) et à leur exécution.

Pour mener à bien ces projets, les partenaires souhaitent que les projets soient conduits de manière intégrée, en impliquant tous les acteurs locaux et notamment avec l'appui et le soutien des intercommunalités.

Dans le territoire de l'EPCI de Belle-Île-en-Mer, deux communes se portent candidates à cet appel à projet :

1) **La commune de Bangor candidate sur le « Cycle études »** : Le projet de la commune a pour objectif de répondre à 5 fragilités du centre-bourg :

- réfléchir à l'offre en commerce et services de proximité
- élaborer des solutions de logement répondant aux difficultés d'accès au logement des jeunes actifs et de mobilité résidentielle des personnes âgées
- conforter et repenser les usages des espaces publics
- développer un centre bourg performant écologiquement
- associer les Bangorins dans la co-construction des projets.

La commune de Bangor veut réaliser dans le cadre de cet appel à projets **une étude urbaine** sur le périmètre du centre-bourg qui s'attache à repenser les mobilités et les espaces publics et qui comportera trois volets :

- une **étude de marché commerces et services**
- une **étude de marché logements**
- un **diagnostic partagé** (concepteurs, usagers, habitants...) sur le cœur d'îlot.

2) **La commune de Le Palais candidate sur le « Cycle travaux »** : Suite à la réalisation d'une étude de revitalisation du cœur de Palais, élaboré grâce au concours de quatre structures bretonnes (le Cabinet Environnement et Société, la SEMBREIZH, l'atelier d'architecture Arcau, un cabinet paysagiste « Le Chêne Breton) et à la mobilisation des habitants par la programmation d'ateliers participatifs, la commune a défini son projet de « cœur de ville » pour 2020 pour répondre à 4 enjeux :

- Conforter le centre-ville de Palais comme pôle économique, commercial, administratif et de services de l'île (axe attractivité du centre)
- Conforter le centre-ville de Palais comme lieu de vie et d'habitat permanent et mettre fin à l'étalement urbain (axe attractivité du centre)
- Redonner au centre-ville de Palais une véritable qualité de vie, notamment en termes d'espaces publics (axe qualité de vie et espaces publics)
- Améliorer le fonctionnement de la ville en repensant l'organisation des déplacements (axe déplacements et mobilité).

La commune de Le Palais a élaboré une quarantaine de fiches-actions opérationnelles dont :

En matière de déplacements et de mobilité : La restructuration globale de la gare routière, la mise en valeur et création de liaisons douces, la création d'une signalétique pour les piétons, l'élaboration d'une stratégie globale de stationnement, l'aménagement de stations-vélos, la création d'une voie de contournement du centre-ville, ...

Sur l'attractivité du centre-ville : La construction d'une nouvelle médiathèque, la restructuration de l'embarcadère et l'aménagement du port, la réhabilitation de bâtiment en logements, la construction de logements neufs dans le centre-ville, la redéfinition de la zone d'emprise du marché, charte graphique de colorisation des façades, ...

Sur l'amélioration des espaces publics : Le réaménagement des places de la république et de l'église, l'embellissement de l'avenue Carnot, l'aménagement d'une promenade panoramique, la création d'un ascenseur urbain, optimisation des stationnements, ...

Parmi ces actions, cinq ont été définies comme prioritaires :

- le réaménagement de l'embarcadère
- la création d'un ascenseur urbain
- l'aménagement d'une passerelle en encorbellement quai Le Blanc
- la requalification de la place de l'église
- la création/déplacement des sanitaires pour le port et la création d'un tiers-lieu.

Dans le cadre de cet appel à projets, les deux communes demandent le soutien de la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer. En effet, conformément au cahier des charges et à l'exigence d'un accompagnement et d'un investissement de l'EPCI, la CCBI devra signer une convention d'engagement avec les quatre financeurs et les communes et, si elles sont lauréates.

Au regard des projets présentés par les communes de Bangor et de Le Palais, il apparaît que la CCBI se doit d'être parfaitement associée au pilotage des projets présentés ci-dessus afin d'assurer la cohérence et la complémentarité avec les politiques intercommunales en matière de :

- **Transport** : La CCBI est compétente en matière de transport, en tant qu'autorité de transport de niveau 2 par délégation de la Région Bretagne, assure la gestion du transport public terrestre. Elle a à ce titre engagé la restructuration de la gare routière située à Le Palais. La CCBI travaille également sur les mobilités douces pour la définition d'une stratégie « vélo » à l'échelle de l'intercommunalité, dans le cadre d'un service mutualisé avec les communes ;
- **Tourisme** : Elle est compétente en matière de politique touristique, tant au niveau de la définition de la stratégie territoriale de développement touristique, que par la gestion d'équipements et l'organisation de l'accueil, information et promotion du tourisme par l'intermédiaire de l'office de tourisme intercommunal.
- **Services publics** : La communauté de communes gère différents services publics qui renforcent l'attractivité des bourgs de Le Palais et de Bangor (ex : crèche intercommunale, les locaux de l'ALSH, situé dans le bourg de Bangor, restaurant scolaire à Le Palais, salle de spectacle Arletty à Le Palais, ...).
- **Développement économique** : Elle organise le service public de l'accompagnement des entreprises en lien avec ses partenaires et elle accompagne le développement des entreprises grâce à des dispositifs d'aides aux entreprises. L'appui aux projets de redynamisation des centres-bourgs a été défini d'intérêt communautaire dans le cadre de la compétence « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales ».
- **Emploi** : La communauté de communes est compétente en matière d'actions liées à l'emploi. Elle gère le Service d'Information Sociale et de l'Emploi labellisé MSAP, situé à Le Palais. Elle conduit à ce titre plusieurs actions visant à mobiliser les jeunes de 17 à 30 ans sur les problématiques de l'emploi. Elle porte actuellement un projet de création de logements pour les jeunes actifs sur un bâtiment lui appartenant (42 avenue Carnot).
- **Gestion du dépôt et du stockage des hydrocarbures et du pipeline** : La CCBI possède les équipements liés au dépôt et au stockage des hydrocarbures à Belle-Île-en-Mer.

Le soutien de la communauté de communes se traduira ainsi :

- Appuyer les communes par la participation aux comités de pilotage qui permettront de définir et piloter les projets communaux
- Piloter et mettre en œuvre le projet de restructuration de la gare routière en lien avec la commune de Le Palais
- Apporter son expertise sur l'implantation d'entreprise et l'attractivité commerciale
- Appuyer le développement des entreprises par des aides directes ou indirectes pour lesquelles elle est compétente en cohérence avec le SRDEII
- Prendre en considération les orientations émanant des habitants des ateliers participatifs sur le devenir des ensembles immobiliers appartenant à la CCBI (ex : 42 avenue Carnot, Cité de la Paix)
- Accompagner les communes en matière de signalétique (mobilité, tourisme, ...)
- Piloter avec les communes la mise en place d'un schéma directeur « vélo » et coordonner les études visant à la mise en œuvre des aménagements cyclables.

Le président propose aux conseillers intercommunaux de :

- Soutenir les communes de Le Palais et de Bangor dans leur candidature à l'appel à projets « **DYNAMISME DES BOURGS RURAUX ET DES VILLES EN BRETAGNE** » ;
- Autoriser la signature d'une convention d'engagement multipartite avec les communes qui seraient lauréates ;
- Autoriser le président à effectuer toutes les démarches et à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de :

- Soutenir les communes de Le Palais et de Bangor dans leur candidature à l'appel à projets « **DYNAMISME DES BOURGS RURAUX ET DES VILLES EN BRETAGNE** » ;
- Autoriser la signature d'une convention d'engagement multipartite avec les communes qui seraient lauréates ;
- Autoriser le président à effectuer toutes les démarches et à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

Délibération n° 19-025-Q4

DÉPÔT DE PRODUITS PÉTROLIERS : MISE AUX NORMES DE LA PROTECTION INCENDIE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

Monsieur le président expose :

La Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer est propriétaire du dépôt de produits pétroliers de Belle-Île-en-Mer, situé sur la commune de Le Palais depuis 2006. La communauté de communes a délégué la gestion et l'exploitation du dépôt de produits pétroliers à la Compagnie Industrielle Maritime (C.I.M.) par une convention de délégation de service public jusqu'au 31 décembre 2021.

Dans le cadre de cette convention, la communauté de communes assure les travaux de renouvellement et les grosses réparations ainsi que les travaux de modernisation des équipements. Ces travaux incluent la mise aux normes des ouvrages et installations.

Le délégataire a transmis en septembre 2018 une demande de travaux visant à une mise aux normes de la protection incendie. Ces travaux consistent à doubler le volume actuel du bassin incendie (60 à 120 m³). En effet le niveau d'eau actuel du bassin est situé au-dessous du niveau des pompes. Cela implique un amorçage des groupes affectés à la sécurité incendie avant utilisation. Cette condition est incompatible avec un démarrage automatique de la protection incendie. Élever le niveau d'eau du bassin permettra de « gaver » naturellement les pompes.

En parallèle de cette augmentation du volume du bassin, des travaux doivent être menés afin d'assurer l'isolation thermique de la centrale incendie. L'isolation thermique est impérative en cas de rehausse du bassin incendie. En effet, les pompes étant amorcées naturellement par l'élévation du niveau d'eau, elles doivent être protégées contre le gel en hiver.

L'ensemble de ces travaux permettra le démarrage automatique de la protection incendie.

Le projet est éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). Le coût prévisionnel des travaux étant estimé à 67 980 € HT, il est proposé au conseil de solliciter une subvention de 18 354 € au titre de la DETR, soit 27 % du montant du projet.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses	HT	Recettes (€ HT)	HT
Études	/	État / DETR	18 354,60 € (27 %)
Maîtrise d'œuvre	/	Région	
Travaux	66 000 €	Département	
Marge pour imprévus / aléas (3% coût travaux)	1 980 €	Autres	
		Autofinancement	49 625,40 € (73 %)
Total	67 980 €	Total	67 980 €

Oùï l'exposé de Monsieur le Président ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'opération et son enveloppe prévisionnelle pour un montant de 67 980 €.
- Adopte le plan de financement tel que présenté par Monsieur le président.
- Sollicite une subvention de 18 354,60 € HT au titre de la DETR, soit 27 % du montant du projet.
- Autorise Monsieur le président à accomplir toute formalité.

Délibération n° 19-026-C

ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SCHÉMA DIRECTEUR 2019-2030 : PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer ;

Vu la directive eaux résiduaires urbaines (ERU) et l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 modifié relatif aux systèmes d'assainissement collectifs ;

Vu les objectifs du SDAGE Loire-Bretagne ;

Vu le précédent Schéma Directeur d'Assainissement voté le 18 décembre 2008 ;

Vu les pièces de l'étude « diagnostic de l'état des réseaux d'assainissement des eaux usées » et le programme de travaux qui en découle ;

Vu les travaux de la commission « Assainissement » du 29 novembre et 20 décembre 2018 et son avis du 18 février 2019 ;

Une étude « diagnostic de l'état des réseaux d'assainissement des eaux usées » a été menée sur Belle-Île-en-Mer durant 18 mois (de juillet 2017 à décembre 2018). Des inspections nocturnes de réseaux ainsi que des inspections télévisuelles ont été réalisées et analysées.

Les données de l'autosurveillance des postes de relevage (fréquence et temps de débordement ou volumes surversés au milieu) ont également été condensées et ont permis d'établir des zones d'intervention prioritaires.

Le programme (en annexe de la présente délibération) est découpé en deux périodes de 6 ans calquées sur les XI^{ème} et XII^{ème} programmes de l'Agence de l'eau.

Sur la période 2019-2024, la priorité est donnée à des opérations de réhabilitation des réseaux publics et privés d'assainissement visant à réduire les déversements au milieu naturel (lors des épisodes pluvieux intenses notamment).

La seconde partie de programme (2025-2030) se concentre davantage sur des opérations de renouvellement de réseaux afin d'assurer la continuité de service et la pérennité des 30 millions d'Euros HT de patrimoine.

Une convention avec l'Agence de l'eau Loire Bretagne sur la période 2019-2021 permettra de sécuriser les financements sur cette période.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la programmation 2019-2030 du schéma directeur d'assainissement et autorise le président à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du département notamment.

Le conseil communautaire invite le département et les communes à faire connaître leurs projets de réfection de voirie 24 à 36 mois minimum avant leur réalisation afin de permettre au service « Assainissement » d'évaluer, au préalable, la pertinence du renouvellement des réseaux d'assainissement puis, le cas échéant, de retenir la méthode adaptée et de faire réaliser les travaux après consultation publique des entreprises.

Annexe à la délibération n° 19-026-C

Programme de travaux 2019-2030

Travaux		Montant travaux € HT	subv. AELB	subv. CD 56	reste à charge pour la collectivité						reste à charge pour la collectivité						
					2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	2 027	2 028	2 029	2 030	
Réduction des eaux parasites pluviales : tests à la fumée et contrôles de branchements		249 000															
Sauzon	Priorité 1 : Amont PR Pen Prad/Qual/Port-Puce/Avel Vraz - 450 bchts	67 500	33 750	0	33 750												
Bangor	Priorité 2 : Amont PR Envague/Radenc/4 Pointes - 220 bchts	33 000	16 500	0		16 500											
Bangor	Priorité 3 : Amont PR Stemper/bourg/Ker Prad/Runello - 200 bchts	30 000	15 000	0		15 000											
Le Palais	Priorité 4 : Amont PR Potager/Bordénéo/Pavillon/Tallefer - 180 bchts	27 000	13 500	0		13 500											
Locmaria	Priorité 5 : Amont PR Skeul/Port-Maria - 250 bchts	37 500	18 750	0				18 750									
Belle-Ile-en-Mer	Accompagnement pour communication auprès des usagers (réunions publiques, règlement de service,...) - Montage opérations groupées de mise en conformité des branchements privés	54 000	27 000	0	9 000	9 000	9 000										
Réduction des eaux parasites de nappe : réhabilitation réseau et branchements		2 476 000															
Sauzon	Priorité 1 : Amont PR Pen Prad - linéaire de 1100 mL (+PR Logonet)	660 000	127 050	66 000	233 475	233 475											
Bangor	Priorité 2 : Amont PR Envague - linéaire de 802 mL (+PR 4 Pointes)	481 200	58 674	48 120			374 406										
Bangor	Priorité 3 : Amont PR Stemper - linéaire de 353 mL (+PR Kerprad)	211 800	40 772	21 180				149 849									
Le Palais	Priorité 4 : Amont PR Potager - 3000 mL d'ITV puis 1000 mL à réhabiliter	415 000	115 500	40 000				15 000	244 500								
Sauzon	Priorité 5 : Amont PR Port Puce (420 mL)	252 000	48 510	25 200					178 290								
Locmaria	Priorité 6 : Amont PR Borderenne (600 mL)	360 000	69 300	36 000						254 700							
Locmaria	Priorité 7 : Amont PR Port Maria (160 mL)	96 000	18 480	9 600						67 920							
Protection de la qualité des eaux de baignades : réhabilitation réseau et branchements		467 500															
Le Palais	Amont PR Ramonette - 50% du linéaire, soit 600 mL (si besoin)	315 000	69 300	31 500			75 000	139 200									
Locmaria	camping Port Andro - 500 mL d'ITV puis 250 mL à réhabiliter (si besoin)	152 500	28 875	15 250				2 500	150 000								
Optimisation du fonctionnement des STEP		165 000															
Locmaria	étanchéification des lagunes de Bordehouat (si besoin)	165 000	49 500	16 500					165 000								
Optimisation du transfert des effluents		480 000															
Le Palais	Suppression du PR Bordilla - Extension du réseau gravitaire sur 50 mL	25 000				25 000											
Le Palais	Augmentation de la capacité de pompage - ZA de Mérézelle (si besoin)	80 000								80 000							
Le Palais	Création tampons voirie chemisage - VC2 : Rosboscer/caserne (450 mL)	180 000									180 000						
Le Palais	Pré-traitement hôpital (convention spéciale de rejet)	/			PM												
Le Palais	Sécurisation/démantèlement ancien PR Potager	25 000				25 000											
Le Palais	Réduction du bruit du PR de Kerdenet	10 000				10 000											
Le Palais	Suppression des rejets de peintures et autres (ZA de Mérézelle)	/			PM	PM	PM	PM									
Belle-Ile-en-Mer	Lutte contre les graisses issues des restaurants (ports, Bordehouat, ...)	/			PM	PM	PM	PM									
Sauzon	Suppression de l'ancien PR de Brénantec	15 000				15 000											
Sauzon	Mise en sécurité/démolition ancienne STEP Sauzon (si besoin)	120 000								120 000							
Sauzon	Résolution du problème sur les ventouses de Brénantec et Chubiguer	25 000				25 000											
Mise en œuvre de traitement H2S :		205 000															
Bangor	PR Stemper : reprise complète de la bache et regard PE à l'exteoir	55 000						55 000									
Bangor	pré-traitement thalasso (convention spéciale de rejet)	/			PM												
Locmaria	PR Skeul : reprise complète de la bache	50 000						50 000									
Locmaria	PR Borderenne : traitement H2S + reprise surverse	20 000			20 000												
Sauzon	PR Pen Prad : amélioration de l'injection de nutrix	15 000			15 000												
Le Palais	PR Potager : amélioration de la désodorisation (si besoin)	50 000				50 000											
Le Palais	STEP Bruté : pose résine regard d'arrivée STEP	15 000						15 000									
Accessibilité des réseaux		296 000															
Bangor	Accessibilité du PR d'Envague (si besoin/possible)	50 000								50 000							
Belle-Ile-en-Mer	Sécurisation et acquisition des données (connaissance des réseaux)	30 000			10 000	10 000	10 000										
Belle-Ile-en-Mer	Renouvellement de tampons (tests avec polymères)	60 000			5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Belle-Ile-en-Mer	Mise en place de boîtes de branchement (quartiers historiques)	120 000			20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
Belle-Ile-en-Mer	Servitudes chez les privés (12 000 mL env.) - actes notariés	36 000			3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
Belle-Ile-en-Mer	Rétrocession des PR potentiellement "privés" (Port Andro, Cardinal, Gd Large, Pierre/Ramonette)	/				PM											
Autosurveillance		30 000															
Le Palais	Sécurisation des tampons situés route de Ramonette	10 000				10 000											
Bangor	Equipement du PR Goëlan (point A2/S16 STEP Bangor)	20 000	8 000	8 000	4 000												
Total Investissement (hors renouvellement)		4 368 500	758 461	317 350	363 225	475 475	635 156	499 549	600 750	350 620	258 000	188 000	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000
Renouvellement des réseaux																	
Belle-Ile-en-Mer	ITV, rehausse tampons, renouvellement réseaux (programmes voirie)	600 000			50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
Locmaria	BV Borvan/Skeul (223 mL)	133 800									133 800						
Le Palais	BV route Tallefer (233 mL)	139 800										139 800					
Le Palais	BV Coullise - rue de Dixmude (36 mL)	21 600										21 600					
Sauzon	BV Quai - bas de la rue de Roz Er Mor (94 mL)	56 400											56 400				
Sauzon	BV Quai - nord de la rue Guillaume (170 mL)	102 000											102 000				
Sauzon	BV Quai - haut de la rue du lieutenant Riou (205 mL)	123 000											123 000				
Le Palais	bourg - secteur à déterminer (600 mL sur 2400 mL env.) - réseau de 1956	360 000												120 000	120 000	120 000	120 000
Sauzon	bourg - secteur à déterminer (750 mL sur 3000 mL env.) - réseau de 1972	450 000												150 000	150 000	150 000	150 000
Total Investissement (avec renouvellement)		5 389 415			413 225	525 475	685 156	549 549	650 750	400 620	441 800	399 400	339 400	328 000	328 000	328 000	328 000
Maximum envisageable budgétairement (sans emprunt)		3 900 000			325 000	325 000	325 000	325 000	325 000	325 000	325 000	325 000	325 000	325 000	325 000	325 000	325 000
Emprunt ponctuellement nécessaire		1 489 415					500 000	500 000	250 000	250 000							

Délibération n° 19-027-N1

ESPACES NATURELS : MAISONS DE SITES - TARIFS DES BOUTIQUES 2019

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe, comme suit, les prix de vente des produits boutique des maisons de sites de la pointe des Poulains et du Grand phare, à compter du 1^{er} mars 2019 :

Librairie	Prix de vente	Librairie	Prix de vente
Sarah Bernhardt (de Gidel)	23,00 €	Phare pop up	25,00 €
Ma double vie	12,80 €	Je m'amuse avec les phares	2,00 €
Sarah Bernhardt et Belle-Île (Ouest-France)	5,50 €	Découvrir les phares des côtes de France	8,00 €
Sarah Bernhardt l'art et la vie	32,00 €	3 éclats blancs	15,50 €
Lucky Luke et Sarah Bernhardt	10,60 €	Histoires de phare	35,00 €
Sarah Bernhardt (de Sophie Picon)	8,00 €	Maisons phares	14,90 €
La ménagerie de Sarah Bernhardt (de Jean-Luc Koma)	21,00 €	Un feu sur la mer	17,00 €
Dans les nuages impression d'une chaise	12,00 €	Je construis les phares	7,90 €
La divine amante (de Hautière & Poitevin)	14,00 €	Visitions les phares de France	14,90 €
Je m'amuse avec les animaux du bord de mer	2,00 €	Découverte de Belle-Île par le sentier côtier	17,50 €
Les coquillages des côtes françaises	5,70 €	Guide rando cycliste	5,00 €
Guide ornithologique	30,50 €	Guide rando pédestre	5,00 €
Les oiseaux du bord de mer	5,70 €	Polochon	10,00 €
Guide de l'abeille	13,50 €	Carnet de mission Freydet	3,50 €
Guide des insectes et petits animaux...	3,90 €	Cahier de coloriage	4,50 €
Les bêtes qui crachent	15,00 €	Cahier de coloriage à Belle-Île-en-Mer	7,50 €
Les plantes du littoral	5,00 €	Livret Belle-Île-en-Mer CdL	2,00 €
Petite flore	24,00 €	Les plantes qui puent/les bêtes qui piquent	15,00 €
Phare des Cardinaux	20,00 €	Les journaux racontent Belle-Île	15,00 €
Gardiens de phare	5,00 €	Mémoires Vives	20,00 €
Carterie	Prix de vente	Divers	Prix de vente
Affiche "Laisse de mer"	10,00 €	Appeau	10,00 €
Affiche "Oiseaux"/"Coquillages"	12,00 €	Observatoire à insecte	9,00 €
Affiche "Phares de Bretagne Sud"	12,00 €	Boucles d'oreilles pouces-pieds	15,00 €
Affiche "Pointe des Poulains"	15,00 €	Cendrier de plage	1,00 €
Poster des phares de France	30,00 €	Maquette phare	8,00 €
Maxi carte Ulliac	2,00 €	Maquette Kerdonis	10,00 €
Petite carte Ulliac	0,60 €	Magnet	3,50 €
Carte postale Sarah Bernhardt	1,20 €	Eau 50 cl	1,00 €
Carte postale Usage du monde	0,80 €	Gourde	6,00 €
Carte postale noir et blanc	0,50 €	Chandelle	5,00 €
Carte postale de phares	1,00 €	Bougie pyramide	4,00 €
Petite carte CCBI + Hélène Bobard	0,50 €	Cierge	8,00 €
Grande carte CCBI + Hélène Bobard	0,80 €	Teinture mère propolis	9,00 €
Jeu 7 familles les phares	6,50 €	Encaustique	12,00 €
CD musique du phare	10,00 €	Bloc de propolis	6,00 €
Papeterie	Prix de vente	Lingot de cire	3,50 €
Marque-page	1,20 €	Boîte de crayons de couleurs	1,50 €
Calendrier perpétuel	10,00 €	Crayon "sprout"	2,50 €
Sac shopping "Poulains"	5,00 €	Porte clé	7,50 €

Délibération n° 19-028-Q12

CITÉ DE LA PAIX ET MOBILE HOMES : HÉBERGEMENTS – TARIFS & MODALITÉS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° 18-073-Q12 du 24 avril 2018 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de modifier la délibération n° 18-073-Q12 du 24 avril 2018 ;

CONSIDÉRANT que la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer est propriétaire du corps de bâtiment sis avenue Jules Ferry à Le Palais (56360) dénommé « Cité de la paix », qui comprend six chambres, et de 7 mobile homes situés au Glacis à Le Palais (56360) ;

CONSIDÉRANT que ce parc immobilier peut être affecté à l'hébergement du personnel de la CCBI toute l'année ;

Le président rappelle que les immeubles du domaine privé des collectivités peuvent faire l'objet de baux, notamment en vue de fournir un logement à leurs agents sans que l'occupation de ce logement ne soit liée à des considérations de service.

Le président précise qu'il convient de prévoir une tarification adéquate et de fixer les modalités d'occupation permettant l'hébergement des agents de la CCBI, des partenaires de la CCBI et des associations qui concourent au bon exercice des compétences de la CCBI dans une logique d'optimisation de la gestion du parc immobilier de la CCBI.

Sont considérés comme des agents de la CCBI : les agents non-titulaires et les agents titulaires.

Sont considérés comme partenaires de la CCBI : les prestataires engagés via une convention de partenariat scientifique ou culturel, les étudiants stagiaires, les volontaires engagés en service civique et les agents missionnés par le biais du service mission temporaire du Centre de gestion.

Les tarifs différenciés et progressifs proposés tiennent compte du caractère rudimentaire des hébergements.

Concernant les chambres de la Cité de la paix, il existe une chambre avec un grand lit et des WC, trois chambres avec 2 lits, 1 chambre avec deux lits avec WC et une chambre à 3 lits. Les mobile homes sont quant à eux identiques.

Vu l'avis favorable de la commission « Finances », réunie le 26 février 2019,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1) Valide les modalités de location suivantes :
 - a) Toute occupation fait l'objet d'un état des lieux signé par l'occupant à son entrée et à sa sortie
 - b) La collectivité conclut un contrat d'occupation avec l'occupant (hors agents) ou prévoit une clause spécifique dans le contrat qui la lie à lui
 - c) La collectivité met en place un précompte équivalent au tarif d'occupation sur le salaire de l'agent à compter du deuxième mois d'occupation. Le cas échéant, elle émet un titre de recette à l'issue de l'occupation pour les autres occupants ;

- 2) Décide des tarifs de location des hébergements de la Communauté de Communes de Belle-Île ainsi :

- a) Agents de la CCBI :

	1 ^{er} mois	Du 2 ^{ème} au 6 ^{ème} mois	À partir du 7 ^{ème} mois
Mobile home	Gratuit	200,00 €	Séjour limité à 6 mois
Cité de la paix – Chambre individuelle	Gratuit	150,00 €	150,00 €
Cité de la paix – Chambre à plusieurs lits	Gratuit	125,00 €	125,00 €

- b) Associations :

Mobile home	15,00 € par lit et par nuit
	150,00 € par lit et par mois
Cité de la paix – Chambre individuelle	10,00 € par lit et par nuit
	125,00 € par lit et par mois
Cité de la paix – Chambre à plusieurs lits	5,00 € par lit et par nuit
	100,00 par lit et par mois

- c) Partenaires de la CCBI : Gratuité complète.

- 3) Autorise le président à signer tous les actes afférents.

Délibération n° 19-029-U6

COMMISSION « DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE » : MODIFICATION

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 19-010-U6 du 30 janvier 2019.

Sont élus membres de la commission « Développement économique » sous la présidence de Frédéric LE GARS :

- Frédéric LE GARS, président et maire de Le Palais
- Myriam DAVID, élue communautaire
- Bernadette FLAMENT, élue communautaire
- Annaïck HUCHET, 2^{ème} vice-présidente et maire de Bangor
- Ludovic HUCHET, élu communautaire
- Marie-Françoise LE BLANC, élue communautaire
- Jacky LEMAIRE, 3^{ème} vice-président
- Marie-Laure MATELOT, élue communautaire.
- Hervé MICHET de la BAUME, 1^{er} vice-président et maire de Locmaria
- Corinne TOULMÉ, élue référente pour l'action « jeunesse ».

Délibération n° 19-030-I1

COMMISSION « SISE » : MODIFICATION

Vu l'article L.2121-22 du CGCT ;

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 18-240-I1 du 15 novembre 2018.

Sous la présidence de Frédéric LE GARS, sont élus membres de la commission « SISE » :

- Martine COLLIN
- Philippe ENHART
- Annaïck HUCHET
- Marie-Françoise LE BLANC
- Marie-Laure MATELOT
- Corinne TOULMÉ
- Isabelle VILLATTE.

Délibération n° 19-031-C/A

COMMISSION « ASSAINISSEMENT » : MODIFICATION

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 18-259-C/A du 19 décembre 2018.

Vu l'article L.2121-22 du CGCT ;

Sont élus membres de la commission « Assainissement », à l'unanimité, sous la présidence de Frédéric LE GARS :

- Philippe ENHART
- Annaïck HUCHET
- Marie-Françoise LE BLANC
- Geneviève LE CLECH
- Camille LE FLOCH
- Marie-Christine PERRUCHOT
- Isabelle VILLATTE.

Délibération n° 19-032-U4

MÉGALIS : PLAN DE PROGRAMME 2020-2024 DES SERVICES NUMÉRIQUES - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

La mise en œuvre par le Syndicat mixte Mégalis Bretagne des services numériques auprès des collectivités bretonnes s'appuie sur des plans de programmes pluriannuels votés par son comité syndical. 2019 est la dernière année du plan de programme 2015-2019, et donc l'année de préparation et de mise en œuvre opérationnelle du prochain plan de programme 2020-2024. Des travaux de préparation ont permis d'identifier des coûts de migration et d'installation des services existants et des nouveaux services, estimés à plus de 900 000 €, que le comité syndical du Syndicat mixte du 21 décembre 2018 a décidé de financer à travers un appel à subvention d'investissement de la part de ses membres.

La communauté de communes est membre de Mégalis. Elle adhère au bouquet de services numériques mutualisés et en fait profiter les communes de son territoire. Le président propose pour l'exercice 2019, le versement d'une subvention d'investissement à Mégalis d'un montant de 2 332 € HT.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention d'investissement à Mégalis d'un montant de 2 332 € HT.

Délibération n° 19-033-U9

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : FORUM DES MÉTIERS DU PAYS D'AURAY 2019

Comme tous les ans, le Centre d'Information et d'Orientation de Vannes organise le forum de métiers du Pays d'Auray. Il est accompagné, entre autres par les établissements scolaires, publics et privés, Pôle emploi, la Mission locale, la région Bretagne, le département, ... L'association « Forum des métiers – Pays d'Auray » en assure la gestion financière et sollicite une participation de la communauté de communes, pour 2019, pour mener à bien le 11^{ème} forum qui aura lieu le 7 mai 2019 à Locoal-Mendon. La demande porte sur une somme de 250 € (400 € en 2018).

Ce forum est organisé au bénéfice de l'ensemble des élèves de 4^{ème} mais est également ouvert aux lycéens du Pays d'Auray. Il est très apprécié par les utilisateurs, par les organisateurs et les élus du territoire.

La commission de finances, réunie le 26 février 2019, a donné un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder à l'association « Forum des métiers – Pays d'Auray » une subvention d'un montant de 250 € pour l'organisation du forum de métiers du Pays d'Auray 2019 (chapitre 65, compte 6574).

Délibération n° 19-034-U2

ADHÉSION AU SYNDICAT MORBIHAN ÉNERGIES : RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION N°19-008-U2 DU 30 JANVIER 2019

Par courrier recommandé reçu le 21 février 2019, Monsieur le Sous-préfet de Lorient demande le retrait de la délibération n° 19-008-U2 du 30 janvier 2019 au motif qu'elle est illégale. En effet, « *le fait que les statuts du syndicat départemental d'énergies du Morbihan (Morbihan Énergies), modifiés par l'arrêté préfectoral du 12 juin 2018, organisent les modalités de la représentation des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre au comité syndical, n'autorise pas pour autant l'adhésion au syndicat des établissements qui n'assurent pas la compétence obligatoire « électricité » et/ou des compétences optionnelles relevant du syndicat* ».

Le syndicat « Morbihan Énergies » en a été informé.

Le conseil communautaire, entendu l'exposé du président et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de retirer la délibération n° 19-008-U2 du 30 janvier 2019.

Délibération n° 19-035-B2/U6

CRÉATION D'UN SERVICE MUTUALISÉ POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE ÉTUDE PRÉ-OPÉRATIONNELLE POUR L'AMÉNAGEMENT DE VOIES CYCLABLES

La communauté de communes a inscrit prioritairement, dans son plan d'actions « mobilité » et dans sa politique touristique (en particulier au titre du « Site d'exception 2019-2020 » portée avec la Région Bretagne) le déploiement d'actions visant à favoriser les mobilités à vélo. Les aménagements apparaissent aujourd'hui comme indispensables aux acteurs du territoire (élus, professionnels du tourisme, loueurs, population locale...) pour répondre :

- aux attentes des visiteurs et à leur perception de la mobilité sur une île ;
- à l'augmentation des trafics routiers et l'accidentologie qui y est associée ;
- à la révolution du vélo à assistance électrique qui permet d'annuler les difficultés liées aux dénivelés et aux distances ;
- au besoin d'accompagnement d'un développement touristique cohérent de l'île ;
- au besoin croissant de la population insulaire.

Ainsi, les élus souhaitent définir une « stratégie vélo » leur donnant les clés d'une politique efficiente en matière de mobilité cyclable.

Lors de la réunion du 3 décembre 2018, le bureau communautaire a donné son accord pour que la Communauté de communes de Belle-Ile-en-Mer porte une candidature en réponse à l'appel à projets « **AAP Vélos et territoires - Accompagnement à la réalisation de travaux de définition et mise en œuvre de politiques cyclables** » lancé par l'ADEME en septembre 2018, dans le cadre d'un service mutualisé porté par la CCBI. La communauté de communes au titre de sa compétence « tourisme » et « développement économique », participera pour un cinquième du montant global du projet, aux côtés des communes compétentes en vertu de la clause de compétence générale.

Le projet comporte 3 volets :

- **Axe 1 – La réalisation d'un schéma directeur vélo**
comprenant la réalisation d'un diagnostic du territoire. Ce schéma portera sur la définition des enjeux, la création d'un axe cyclable structurant, des recommandations pour la valorisation de circuits secondaires, des suggestions de services et d'équipements associés et un plan d'itinérance (signalétique et outils de communication) ;
- **Axe 2 – Une étude de faisabilité technique et financière de l'axe cyclable principal**
Comprenant une étude de tracé et d'implantation, une étude de faisabilité, un schéma d'aménagement, la programmation des travaux et la réalisation d'un plan d'alignement ;
- **Axe 3 – Le développement de services renforçant la place du vélo dans les mobilités du territoire**
Avec pour objectif de déployer le label « accueil vélo » en l'adaptant aux spécificités du territoire, d'organiser la concertation pour la conception de nouveaux services pour les habitants et les visiteurs et d'accompagner les professionnels du secteur.

Le service « développement économique » serait chargé d'assurer cette mission. Les études nécessaires présentées à l'axe 1 et l'axe 2 seront confiées à des bureaux d'études spécialisés après procédure d'appel d'offres. Le pilotage de l'ensemble de la mission ainsi que l'animation des actions prévues à l'axe 3 seront assurées en régie par le service développement économique. La durée globale de la mission a été estimée à 24 mois.

Pour le suivi de l'ensemble de la mission, un comité de pilotage ayant pour rôle de valider les grandes orientations stratégiques du schéma directeur vélo et de suivre l'ensemble des phases de l'étude pré-opérationnelle sera composé de :

- Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer
- Commune de Le Palais
- Commune de Bangor
- Commune de Locmaria
- Commune de Sauzon
- Conseil départemental du Morbihan (Service des routes)

Un comité technique sera également créé afin d'associer des partenaires extérieurs, experts dans les domaines de la mobilité et du tourisme. Il sera associé aux phases de diagnostic du Schéma directeur « Vélo ». Le bureau d'études devra proposer une méthode de concertation et d'animation pour la réalisation du schéma directeur.

Le coût prévisionnel du projet est évalué à 80 000 € TTC (chargée de développement territorial à 0,11 ETP, prestations de bureau d'études, frais d'acquisitions, frais administratifs) sur 24 mois. Le projet sera réalisé qu'en cas d'obtention d'une subvention au taux d'intervention prévisionnel de 40% sur les coûts hors taxe de prestations d'études, de communication et d'achats de matériel. Le coût maximal prévisionnel pour les 5 potentiels adhérents au service mutualisé sera de 10 000 € TTC, facturés au réel des dépenses réalisées.

Le président propose au conseil communautaire :

- d'approuver la création du service mutualisé pour la mise en œuvre d'une étude pré-opérationnelle pour l'aménagement de voies cyclables ;
- d'approuver la composition du comité de pilotage ;
- d'autoriser le président à prendre et à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de ce service mutualisé.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la création du service mutualisé pour la mise en œuvre d'une étude pré-opérationnelle pour l'aménagement de voies cyclables ;
- d'approuver la composition du comité de pilotage ;
- d'autoriser le président à prendre et à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de ce service mutualisé.

Délibération n° 19-036-B1

FINANCES : ADMISSION EN NON-VALEUR – COMPTE PRINCIPAL

Par mail du 20 février 2019, le comptable public a adressé à la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer, les propositions d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables du compte principal des années 2013 à 2017.

La commission de finances, réunie le 26 février 2019, a donné un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, admet en non-valeur 38 créances irrécouvrables issues de la liste n°3135920215 arrêtée le 20 février 2019 et d'un montant total de 1 065,71 €, sur le budget du compte principal. Cette liste est annexée à la présente délibération.

Annexe à la délibération n° 19-036-B1

Admission en non-valeur du compte principal

EDITION HELIOS

Présentation en non-valeur arrêtée à la date du 20/02/2019

056031 TRES. LE PALAIS

21900 - CC BELLE ILE EN MER CCBI

Exercice 2019

Numéro de la liste 3135920215

38 pièces présentes pour un total de 1 065,71 €

Exercice	Référence de la pièce	Montant restant à recouvrer
2012	R-541-12	29,40 €
2012	R-642-11	25,20 €
2012	R-583-14	33,60 €
2012	R-706-14	23,10 €
2013	R-25-5	21,45 €
2013	R-90-15	25,20 €
2013	R-62-14	25,20 €
2013	R-25-13	27,30 €
2013	T-499	108,00 €
2014	T-1642380215	18,40 €
2014	T-1642380215	18,40 €
2014	R-76-54	39,90 €
2014	R-38-83	14,85 €
2014	R-36-83	16,20 €
2014	R-594-79	12,15 €
2014	R-28-92	21,60 €
2015	T-334	0,01 €
2015	T-286	60,00 €
2015	R-1-84	10,80 €
2015	R-4-83	9,45 €
2016	R-46-7	- €
2016	R-28-52	12,60 €
2016	R-46-66	9,00 €
2016	R-41-85	29,50 €
2016	R-30-83	14,75 €
2016	R-24-78	23,60 €
2016	R-28-85	17,70 €
2016	R-32-85	20,65 €
2017	T-95	40,00 €
2017	R-3-3	18,00 €
2017	T-226	40,00 €
2017	R-5-4	23,20 €
2017	R-5-7	- €
2017	R-1-7	- €
2017	T-96	80,00 €
2017	T-395	115,00 €
2017	R-190-12	43,70 €
2017	R-190-16	37,80 €
	TOTAL	1 065,71 €

Délibération n° 19-037-Q5

FINANCES : ADMISSION EN NON-VALEUR – BUDGET ANNEXE DE L'ABATTOIR

Par mail du 20 février 2019, le comptable public a adressé à la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer, les propositions d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables du budget annexe de l'abattoir des années 2015 et 2016.

La commission de finances, réunie le 26 février 2019, a donné un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, admet en non-valeur 3 créances irrécouvrables issues de la liste n° 3133930215 arrêtée le 20 février 2019 et d'un montant total de 26,78 €, sur le budget annexe de l'abattoir. Cette liste est annexée à la présente délibération.

Annexe à la délibération n° 19-037-Q5

Admission en non-valeur du budget de l'abattoir

EDITION HELIOS

Présentation en non-valeur arrêtée à la date du 20/02/2019

056031 TRES. LE PALAIS

21300 - ABATTOIR CCBI

Exercice 2019

Numéro de la liste 3133930215

3 pièces présentes pour un total de 26,78 €

Exercice	Référence de la pièce	Montant restant à recouvrer
2015	T-154	0,50 €
2015	T-89	26,28 €
2016	T-204	- €
	TOTAL	26,78 €

Délibération n° 19-038-Q6

FINANCES : ADMISSION EN NON-VALEUR – BUDGET ANNEXE DE L'AÉRODROME

Par mail du 20 février 2019, le comptable public a adressé à la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer, les propositions d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables du budget annexe de l'aérodrome de l'année 2016.

La commission de finances, réunie le 26 février 2019, a donné un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, admet en non-valeur 1 créance irrécouvrable issue de la liste n° 3133550215 arrêtée le 20 février 2019 et d'un montant total de 9,00 €, sur le budget annexe de l'aérodrome. Cette liste est annexée à la présente délibération.

Annexe à la délibération n° 19-038-Q6

Admission en non-valeur du budget de l'aérodrome

EDITION HELIOS

Présentation en non-valeur arrêtée à la date du 20/02/2019

056031 TRES. LE PALAIS

21400 - AERODROME CCBI

Exercice 2019

Numéro de la liste 3133550215

3 pièces présentes pour un total de 26,78 €

Exercice	Référence de la pièce	Montant restant à
2016	T-86	9,00 €
	TOTAL	9,00 €

Délibération n° 19-039-D

FINANCES : ADMISSION EN NON-VALEUR – BUDGET ANNEXE DES DECHETS

Par mail du 26 février 2019, le comptable public a adressé à la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer, les propositions d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables du budget annexe des déchets des années 2011 à 2017.

La commission de finances, réunie le 26 février 2019, a donné un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, admet en non-valeur 87 créances irrécouvrables issues de la liste n° 3103680215 arrêtée le 26 février 2019 et d'un montant total de 10 313,08 €, sur le budget annexe des déchets. Cette liste est annexée à la présente délibération.

Annexe à la délibération n° 19-039-D

Admission en non-valeur du budget des déchets

EDITION HELIOS

Présentation en non-valeur arrêtée à la date du 26/02/2019

056031 TRES. LE PALAIS

21500 - OM COLL CCBI

Exercice 2019

Numéro de la liste 3103680215

88 pièces présentes pour un total de 10 313,08 €

Exercice	Référence de la pièce	Montant restant à recouvrer
2008	R-3-2484	178,94 €
2009	R-61-2532	195,10 €
2010	R-17-2473	61,44 €
2010	R-50-379	94,14 €
2010	R-50-382	117,71 €
2011	R-27-463	181,22 €
2012	R-29-2754	115,31 €
2012	R-29-3658	100,00 €
2012	R-29-3737	139,00 €
2013	R-50-151	108,60 €
2013	R-210-49	67,50 €
2013	R-210-60	0,50 €
2013	T-170	160,00 €
2013	R-50-1446	110,00 €
2013	R-210-289	200,00 €
2013	R-50-2656	110,00 €
2013	R-210-352	3,03 €
2013	R-50-3460	89,00 €
2013	R-210-59	67,50 €
2013	R-50-3619	110,00 €
2013	R-210-412	67,50 €
2013	R-50-3904	110,00 €
2013	R-50-4035	190,00 €
2013	R-50-4496	110,00 €
2014	R-56-62	100,00 €
2014	R-56-100	100,00 €
2014	R-47-25	200,00 €
2014	R-56-1517	140,00 €
2014	R-56-1831	100,00 €
2014	R-56-2709	100,00 €
2014	R-56-3258	100,00 €
2014	R-56-3402	40,50 €
2014	R-56-3700	100,00 €
2014	R-56-3749	220,00 €
2014	R-47-318	67,50 €
2014	R-56-3914	140,00 €
2014	R-56-4000	100,00 €
2014	R-56-4138	180,00 €

Exercice	Référence de la pièce	Montant restant à recouvrer
2015	T-391	40,00 €
2015	T-348	80,00 €
2015	T-212	120,00 €
2015	R-52-21	67,50 €
2015	R-48-494	100,00 €
2015	R-48-2199	60,00 €
2015	R-48-3317	100,00 €
2015	R-48-3448	90,00 €
2015	R-48-3768	100,00 €
2015	R-48-3829	100,00 €
2015	T-179	80,00 €
2015	R-48-3980	140,00 €
2015	R-48-4070	100,00 €
2015	R-48-4872	140,00 €
2016	R-56-56	100,00 €
2016	R-62-26	32,50 €
2016	R-56-679	220,00 €
2016	R-56-738	90,00 €
2016	R-56-1490	20,00 €
2016	R-56-1594	140,00 €
2016	R-56-2557	100,00 €
2016	R-64-127	50,00 €
2016	R-56-3090	100,00 €
2016	R-56-3427	100,00 €
2016	R-56-3560	100,00 €
2016	R-62-20	67,50 €
2016	R-56-3889	100,00 €
2016	R-56-4196	140,00 €
2016	R-56-4342	99,65 €
2016	R-62-352	225,00 €
2017	R-68-58	100,00 €
2017	R-68-92	100,00 €
2017	R-68-213	100,00 €
2017	R-70-374	375,00 €
2017	R-68-286	100,00 €
2017	R-72-52	50,00 €
2017	R-68-1607	140,00 €
2017	R-68-2068	100,00 €
2017	T-999627	115,22 €
2017	T-99991027	231,22 €
2017	R-68-3137	100,00 €
2017	R-68-3452	140,00 €
2017	R-68-3474	100,00 €
2017	R-68-3844	90,00 €
2017	R-68-4279	75,00 €
2017	R-70-377	225,00 €
2017	R-68-5368	220,00 €
2018	R-74-216	100,00 €
2018	R-78-371	375,00 €
2018	R-74-3207	100,00 €
	TOTAL	10 313,08 €

Délibération n° 19-040-V12

SALLE ARLETTY : PROGRAMMATION CULTURELLE 2019

Tibault GROLLEMUND, élu communautaire en charge de la programmation culturelle de la salle Arletty propose de programmer un spectacle supplémentaire le samedi 5 octobre 2019. Il s'agit d'un sound system, « Saturday Dub Session » et qui serait organisé en partenariat avec l'association belliloise « Untilted Evènement ». L'artiste invité serait probablement « Mungos Hi-Fi », bien connu dans le milieu « dub ».

Le Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer prendrait en charge les dépenses liées au contrat de cession (cachet des artistes, transport et frais de SACEM) dans une enveloppe maximum de 2 000 €, et l'association se chargerait de tenir le bar, de gérer les questions de sécurité et de l'hébergement des artistes.

Le prix des entrées serait fixé à 10 €.

Tibault GROLLEMUND précise qu'un sound system a déjà eu lieu le 5 janvier dernier qui a connu un franc succès. Le sérieux des membres de l'association et l'organisation ont été salués par la régisseuse de la salle.

Le budget imparti fera l'objet d'une délibération lors du prochain conseil.

Tibault GROLLEMUND sollicite du conseil communautaire un accord pour pouvoir imprimer les flyers récapitulant l'ensemble de la programmation annuelle.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 2 « abstentions », et 21 voix « pour », approuve la proposition de Thibault GROLLEMUND. Le sound system prévu le 5 octobre 2019 sera intégré à la programmation culturelle 2019 de la salle Arletty.

Pour extrait conforme